

Ville de
RONCHIN

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de Ronchin s'est réuni, en Mairie, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEMOISNE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le quatre septembre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Etaient présents : Mme AMMEUX-MINGUET, MM. BOURGOIN, BUSSCHAERT, Mmes CAMBIEN-DELZENNE, DELACROIX, DRAPIER, M. DUFLOT, Mmes DUROT, EVRARD, MM. FLEURY, GEENENS, GOOLEN, Mmes HOFACK, HUC, MM. KEBDANI, LAOUAR, Mme LECLERCQ, MM. LEMOISNE, MALFAISAN, Mme MEBARKIA, M. MECHOUEK, Mme MERCHEZ, MM. PYL, SINANI, SOLER, Mme VANACKER, M. VIAL,

N° 2023/109

Commission d'Appel d'Offres,
élection des membres

Etaient excusés avec pouvoir : M. CADART, Mme CELET, M. DOUTEMENT, Mmes MELLOUL, PIERRE-RENARD, M. PROST.

17 pour
12 abstentions
4 contre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 1411-5 et L. 1414-2 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020 n° 2020/076 "Commission d'appel d'offre, désignation des membres",

Considérant l'évolution de la composition des tendances politiques au sein du Conseil Municipal,

Une commission examine les candidatures et les offres, et attribue les marchés. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse.

Cette Commission d'Appel d'Offres se réunit uniquement pour les procédures formalisées, sauf urgence impérieuse. Elle est composée pour une commune de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas voter à scrutin secret.

Le Conseil Municipal, à la majorité, élit cinq membres titulaires et cinq membres suppléants :

Titulaires : J'aime Ronchin : Bernard Doutement,
Groupe Pour le Socialisme et l'Ecologie (GPSE) :
Ronchin, l'Ecologie en commun : Maureen Celet
Les Ronchinois.es Aux Commandes :
Indépendant : Cindy Vanacker

Suppléant : J'aime Ronchin : Béatrice Hoflack, Khalissa Mebarkia
Groupe Pour le Socialisme et l'Ecologie (GPSE) :
Ronchin, l'Ecologie en commun : Raphaël Vial
Les Ronchinois.es Aux Commandes :

Mesdames Cambien-Delzenne, Huc, Pierre-Renard, Messieurs Cadart, Duflot, Fleury, Kebdani, Laouar, Mechouek, Prost, Pyl, Sinani ne participent pas au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

Le secrétaire de séance ,

Vincent SOLER



Le Maire certifie que la présente pièce est exécutoire pour avoir été transmise à Monsieur le Préfet du Nord le

26 OCT. 2022

Affichée le 26 OCT. 2022

Fin d'affichage le

Le MAIRE,



Jean-Michel LEMOISNE